

à peine attendu à les voir mettre en œuvre par le plus dangereux de ses Voisins.

L'objet que presente un grand Roi insulté de propos délibéré dans l'endroit le plus sensible, & les spectacles d'une Nation opprimée pour n'avoir pas voulu renoncer à sa liberté, ne sauroit être regardés d'un œil tranquille par aucune Puissance; mais combien le Roi de Sardaigne n'a-t-il pas lieu d'en être frappé? Lui qui ne peut s'approprier le bonheur d'une étroite parenté avec Sa Maj. Très-Chrétienne, sans participer en même-tems à l'outrage qu'on lui a intenté, ni envisager l'usage que l'Empereur a aspiré de faire de son autorité dans un Royaume indépendant, sans réfléchir aux conséquences de l'abus qu'il fait journellement de cette même autorité dans une Region qui lui est déjà plus qu'à moitié soumise.

En vain le Roi de Sardaigne a-t-il voulu pendant long-tems s'aveugler sur ces tristes conséquences; la Cour de Vienne lui a fait sentir par ses démarches, qu'elle fondeoit sur sa ruine celle de la liberté de l'Italie, dont sa Royale Maison avoit toujours été le plus ferme soutien.

Les premieres injustices de la Cour de Vienne, ont pour époque & pour date les tems mêmes auxquels la Maison de Savoye faisoit les plus genereux efforts en faveur de celle d'Autriche. Le Traité d'Alliance conclu en 1703. entre le feu Roi de Sardaigne & l'Empereur Leopold, aussi mal executé du côté des assistances promises, qu'imparfaitement accompli du côté des Cessions stipulées; les considerables avances faites en ce tems-là pour l'entretien des Troupes Impériales en Piémont, non encore remboursées, sont les monumens autentiques de la reconnoissance de la Cour de Vienne.

Tel fut le traitement que le feu Roi Victor en
reçut